

ÉTRENNES ! ÉTRENNES !

Aujourd'hui lundi, au Bourre d'Oost-camp, 13, rue du Bois, Roubaix, distribution des étrennes aux clients.

Chronique Locale

ROUBAIX

UNE SÉRIE DE VOLS DE NUIT. — Les cambrioleurs n'ont pas chômé durant la nuit de samedi à dimanche.

Rue Bernard, 50, à la pâtisserie de M. Dubois, d'un des carreaux de la vitrine a été brisé et des marchandises ont été enlevées à l'étalage par l'ouverture ainsi pratiquée. L'importance du vol est évaluée à cinq francs.

Dimanche matin, vers trois heures, M. Désiré Vanmeirhaeghe, tisserand, âgé de 44 ans, demeurant rue Meyerbeer, maçons Mangin, 1, était réveillé tout à coup par du bruit provenant de son poulailler.

Il se leva en toute hâte et aperçut deux individus qui prenaient la fuite. Déjà, ils avaient fracturé le cadenas du poulailler, mais ils n'avaient pas eu le temps de rien prendre.

Les malfaiteurs qui ont porté leurs pas vers la rue Jean-Bart, ont été plus heureux. Ils sont entrés dans un étanmet inhabité portant le numéro 31 de cette rue et qui est la propriété de M. Auguste Leleux, brasseur, et ils y ont volé 15 mètres de tuyaux en étain d'une valeur de 50 francs.

Bien volés ont été ceux qui, rue Lacroix, 126, ont enlevé un volet de l'épicerie-buvette tenue par M. Louis Vivequin et ont emporté deux livres placés à l'étalage et qu'ils croient contenir des liquides.

Les malfaiteurs en ont été pour leur frais, car ces livres ne contenaient que de l'eau colorée. Enfin, durant la même nuit, des malfaiteurs ont pénétré, à l'aide d'une fausse clef, dans le cabinet de Mme Thérèse Desonnet, 1, rue Daubenton, 95, et ont dérobé, dans le tiroir du comptoir, un trousseau de clefs et une somme de 75 centimes.

La police a été avisée de ces divers méfaits.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

UN VOL DANS UNE MAISON DE LOGEMENT. — Dans la soirée de samedi, un tisserand, Jérôme Demaire, âgé de 36 ans, était couché à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, quand un inconnu pénétra dans sa chambre et lui vola ses vêtements ainsi qu'un chapeau.

LES VOLS SUR LES VITIFÈRES. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, un cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, M. Verat, cultivateur à l'usage de la culture de la vigne, vers six heures et demie, boulevard Montpensier, un inconnu a enlevé des raisins et des grappes de raisins.

arrêté. Il a été transféré à Lille après interrogatoire.

L'INCENDIE DE LA RUE DE L'ÉPIDÈME. — Contrairement à ce qui nous avait été dit, M. Marsel est assuré à la Compagnie « L'Union Générale du Nord ».

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de dimanche, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes: Huîtres, 2.600; fromages, 20 k.; dattes, 4 k.; endives, 400; choux-neufs, 60; artichauts, 30; légumes, 400.

LES CONTRAVENTIONS. — Une contravention pour violence légère, a été relevée à la charge de Jeanne G..., 22 ans, soumise.

NOUS APPRENNONS qu'un de nos concitoyens, M. A. Lambion, épicer en gros, rue de Balzac, 29, vient d'obtenir à l'Exposition Internationale du Progrès, à Paris, 1902, le médaille d'or pour ses cafés brûlés et la médaille de vermeil pour ses cafés verts.

L'INCENDIE A ÉTÉ CAUSÉ, croit-on, par un vice de construction d'une cheminée traversant le grenier de Mme Veuve Strobel. C'est en allant se coucher que Mme Strobel, entendant des craquements et voyant du feu envahir par la fumée, donna l'alarme. Il était alors neuf heures et demie; le locatif fut mis en branle et les pompes se dirigèrent vers le feu du sinistre. Cependant, les voisins avaient organisé les premiers secours et aidé des personnes accourues aussitôt, se mirent à attaquer rigoureusement le feu. Les bestiaux furent sauvés; il en fut de même de la plus grande partie du mobilier. Les pompiers, ayant installé leurs pompes, s'efforcèrent de protéger les maisons voisines et c'est grâce à leur zèle et à leur dévouement que la maison de M. Blik et celle de MM. Grave frères, parent été épargnées, tout au moins en partie. Le sinistre a fait avoir de graves conséquences. La tante de Mme Duhamel, Mlle Dumortier, âgée de 70 ans, qui habite avec ses neveux, était couchée; craignant que l'on n'eût levé ses économies qu'elle tenait cachées sous sa pailasse, elle refusa de quitter la maison, où déjà elle se trouvait en grand danger; il y eut l'intervention de deux ouvriers pompiers, MM. Louis Six et Achille Calens, pour la faire évacuer à temps.

Vers dix heures, une brigade de pompiers de Comines, sous les ordres de M. Schoutteun, commandant, est arrivée amenant une pompe et à apporter son aide aux pompiers de Roubaix. Tous ses efforts combinés permirent de se rendre bientôt maître du feu. Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LA CONDUITE DE M. LÉON LEPYRONNE, maire de la paroisse, qui est arrivé l'un des premiers sur les lieux du sinistre, et a organisé les secours. Le service d'ordre avait fait par les gardes-champêtres de la commune, MM. Ghemest et Dupont.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

plus battante, le garde a formellement accusé Lejeune. Celui-ci a été transféré à Lille après interrogatoire.

L'INCENDIE DE LA RUE DE L'ÉPIDÈME. — Contrairement à ce qui nous avait été dit, M. Marsel est assuré à la Compagnie « L'Union Générale du Nord ».

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de dimanche, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes: Huîtres, 2.600; fromages, 20 k.; dattes, 4 k.; endives, 400; choux-neufs, 60; artichauts, 30; légumes, 400.

LES CONTRAVENTIONS. — Une contravention pour violence légère, a été relevée à la charge de Jeanne G..., 22 ans, soumise.

NOUS APPRENNONS qu'un de nos concitoyens, M. A. Lambion, épicer en gros, rue de Balzac, 29, vient d'obtenir à l'Exposition Internationale du Progrès, à Paris, 1902, le médaille d'or pour ses cafés brûlés et la médaille de vermeil pour ses cafés verts.

L'INCENDIE A ÉTÉ CAUSÉ, croit-on, par un vice de construction d'une cheminée traversant le grenier de Mme Veuve Strobel. C'est en allant se coucher que Mme Strobel, entendant des craquements et voyant du feu envahir par la fumée, donna l'alarme. Il était alors neuf heures et demie; le locatif fut mis en branle et les pompes se dirigèrent vers le feu du sinistre. Cependant, les voisins avaient organisé les premiers secours et aidé des personnes accourues aussitôt, se mirent à attaquer rigoureusement le feu. Les bestiaux furent sauvés; il en fut de même de la plus grande partie du mobilier. Les pompiers, ayant installé leurs pompes, s'efforcèrent de protéger les maisons voisines et c'est grâce à leur zèle et à leur dévouement que la maison de M. Blik et celle de MM. Grave frères, parent été épargnées, tout au moins en partie. Le sinistre a fait avoir de graves conséquences. La tante de Mme Duhamel, Mlle Dumortier, âgée de 70 ans, qui habite avec ses neveux, était couchée; craignant que l'on n'eût levé ses économies qu'elle tenait cachées sous sa pailasse, elle refusa de quitter la maison, où déjà elle se trouvait en grand danger; il y eut l'intervention de deux ouvriers pompiers, MM. Louis Six et Achille Calens, pour la faire évacuer à temps.

Vers dix heures, une brigade de pompiers de Comines, sous les ordres de M. Schoutteun, commandant, est arrivée amenant une pompe et à apporter son aide aux pompiers de Roubaix. Tous ses efforts combinés permirent de se rendre bientôt maître du feu. Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LA CONDUITE DE M. LÉON LEPYRONNE, maire de la paroisse, qui est arrivé l'un des premiers sur les lieux du sinistre, et a organisé les secours. Le service d'ordre avait fait par les gardes-champêtres de la commune, MM. Ghemest et Dupont.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts s'élevaient à 20.000 francs; il y a assurance, sauf pour M. Pierre Dumortier.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les résultats d'ensemble

Paris, 4 janvier. — L'Agence Havas communique sur l'ensemble des résultats, la statistique officielle suivante:

Conservateurs réélus, 7; Républicains progressistes et libéraux réélus, 21; Nouveaux, 4; Républicains réélus, 22; Nouveaux, 7; Radicaux réélus, 22; Nouveaux, 14; Radicaux-socialistes, 7; Nouveaux, 3; Sociétés élus: néant. Gain pour les ministériels: 11.

Statistique officielle

Paris, 1 heure, matin. — Voici la statistique générale communiquée par le ministère de l'Intérieur: Sièges gagnés par les ministériels: Affier, 2; Alpes-Maritimes, 1; Ardennes, 1; Cantal, 1; Charente, 2; Charente-Inférieure, 1; Corse, 3; Côte-d'Or, 1; Doubs, 1; Gard, 1; Nord, 1. Total, 15.

Le ministère considère que l'élection de M. Dorne dans le Doubs est acquise au premier tour après l'incident dont nous avons parlé plus haut.

Sièges perdus par les ministériels: Aveyron, 1; Basses-Alpes, 1. Total, 2.

Les ministériels gagnent donc 13 sièges.

Autre récapitulation

Paris, 5 janvier. — Sur les 96 sièges auxquels il a été pourvu par le scrutin d'hier, les élections de la Réunion et de la Guadeloupe, n'étant pas comptées, on compte: 7 ministériels de la droite, qui, tous ont été réélus, 89 républicains se décomposant comme il suit: 59 ministériels déterminés; 21 ministériels intermittents; 29 antiminstériels.

Le scrutin d'hier a modifié la répartition des républicains comme suit: 58 ministériels déterminés ou intermittents, et 31 antiminstériels.

En dehors du classement numérique des partis, les élections donnent: 68 sénateurs sortants réélus, dont 40 républicains du Bloc, en comprenant les deux sièges occupés par M. Combes, et 28 de la droite ou républicains anti-ministériels; 30 sénateurs nouveaux, composés de 3 députés, parmi lesquels M. Rouvier, ministre des Finances, et 27 anciens membres antiminstériels; 5 ministériels et 28 anciens membres du Parlement ou complètement nouveaux se répartissant en 10 antiminstériels et 18 ministériels.

Sur les 30 départements consultés, les scrutins n'ont apporté aucun changement à 12 d'entre eux.

Quelques particularités

La maçonnerie qui a été battue dans l'Aisne, avec M. Dupuy à la tête au second tour dans les Basses-Alpes avec M. Hubbard.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

M. Hubbard, aussitôt son échec devenu officiel, a dressé une protestation contre l'élection de M. Andrieux et de M. Fruchier, se basant sur ce fait que ceux-ci ont publié, après l'ouverture du scrutin, un communiqué dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient pas été élus.

UN ACCIDENT MORTEL AUX MINES DE DENAIN. — Le nommé Bouches, âgé de 45 ans, conducteur des forges de Denain, procédait, samedi, à l'accrochage des wagons. Il fut soudainement projeté en l'air, et, malgré ses efforts pour se dégager, il fut tamponné par un wagon en manœuvre. Le malheureux fut comprimé entre deux tampons. La mort a été instantanée.

UN ATTELAGE TROUVÉ A LILLE. — Dimanche, vers neuf heures du soir, un jeune homme de Looz, Jules Arne, se rencontrant au faubourg du Sud une voiture à deux roues à laquelle était adossé un cheval bai clair errant sans conducteur. Malgré les recherches faites par les agents de police, à qui le véhicule a été confié, il a été impossible de retrouver le propriétaire qui doit être un boulangier de Croix. Cheval et voiture ont été mis en fourrière aux frais du propriétaire.

ÉTAT-CIVIL

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du dimanche 4 janvier. — Marie Verbeurgh, rue de la Fais, 66. — Albert Jacob, rue du Tilleul, 34. — Léon, 22 ans, d'Archeville, rue de Blanchemaison, cour Parent, 11. — Arme Lambert, rue Rollin prolongée, maisons Joassart, 1. — Marie Bernard, rue de l'Alma, cour Decock, 3. — André Fontaine, rue de Blanchemaison, 60. — Julien Leveux, rue de Maubeuge, cour Loris, 45. — André Albert, rue Daubenton, 6. — André Masse, rue de Valenciennes, 1. — Léon Dupont, rue de l'Ommelet, impasse Sévigné, 1. — Louise Degruy, route de Leers, maisons Roussel, 5. — Marie Dupuis, rue de Bouvignes, 28. — Publications de mariages. — Joseph Vermeir, 28 ans, préposé d'octroi, rue Leluy, 28, et Jeanne Heutoux, 22 ans, d'Archeville, rue de la Longue-Cheminée, 4. — Louis Ghestem, 26 ans, plombier, à Saint-Quentin, et Hélène Damerval, 20 ans, sans profession, boulevard d'Armentières, 108. — François Vancaessend, 25 ans, charretier, rue Drouot, 31, et Maria Fourneau, 23 ans, sans profession, rue de Valenciennes, 108. — Léon Cachu, 25 ans, tisserand, rue des Ançois, 66, et Marie Axters, 20 ans, brocheuse, rue Bernard, cour Trillon, 6. — Julien Delbecq, 21 ans, tisserand, rue de Bouvignes, 28. — Georges Boydeloup, 18 ans, ménager, rue de Beaulieu, cour de la Gare, 1. — Charles Buche, 26 ans, tisserand, rue de Valenciennes, 108. — Eugène Fizeau, 26 ans, employé de commerce, rue d'Armentières, 106. — Louis Prevot, 25 ans, employé de commerce, à Croix, et Zéna Charles, 36 ans, sans profession, boulevard de Cambrai, 20 bis. — Charles Belancher, 28 ans, charbonnier au chemin de fer du Nord, rue du Hutin, 21 ans, puigrière, rue Cadoux, 103. — Louis Leclercq, 26 ans, navetier, à Tourcoing, et Adeline Leroux, 34 ans, Eggermont, 25 ans, garçon de magasin, à Mousaux, François Desmet, 27 ans, puigrière, à Watzenloz, 25 ans, Deschamps, 28 ans, ménager, à Croix. — Ernest et Céline Quennoy, 29 ans, domestique, rue Croix, et Juliette Lory, 36 ans, friseuse, à Croix. — Hector Benoit, 25 ans, sans profession, rue de l'Église, 65, et Germaine André Delaty, 29 ans, marchand tailleur, à Champs, 40. — Fosseux-Chénes, 3, et Rose Larmarque, 24 ans, sans profession, rue de Lannoy, 149. —